

Congrès – Précisions sur les conditions du passage au taux de 10%

Publié le 03/07/2020

de ce nouveau taux se pose de manière distincte selon que :

Congrès – TVA applicable aux inscriptions

Précisions sur les conditions du passage au taux de 10%

Des adhérents nous ont sollicité ces derniers jours pour obtenir des précisions sur les conditions de mise en œuvre passant de 20% à 10% du taux de TVA sur les droits d'inscription à un congrès édictée par la Loi de finances pour 2020 (voir [notre article du 10 juin](#)).

Nous vous proposons les éléments de précision suivants.

1- La mesure est entrée en vigueur le 1er janvier 2020

